

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Fourniture de compteurs piétons et routiers pour évaluer finement la fréquentation de l'ENS de la Molière-Sornin », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 20 mai 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 8 candidats et que parmi eux, 2 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 06 juin 2019,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du candidat **ECO-COMPTEUR SAS** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à la fourniture de compteurs piétons et routiers pour évaluer finement la fréquentation de l'ENS de la Molière-Sornin avec la **SAS Eco-Compteur, 4 rue Charles Bourseul, 22 300 LANNION**, pour le montant total de **35 035,00 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 19 juin 2019,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

